

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU C.C.A.S. D'UXEGNEY

Du Mercredi 10 Avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi dix avril à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'UXEGNEY, en séance publique, sous la présidence de M. Walter BLOND.

ETAIENT PRESENTS (12) :

Mmes GASPARD –POURCHOT – POUSSARDIN - SCHERMANN – THOMAS – VOINCHET et Mrs BLOND – CLAUDEL - CLAULIN – DEMANGE – DEPRUGNEY – MINIER.

ETAIENT EXCUSES (2) :

Mrs FOCKI et SOLTYS.

ETAIENT ABSENTS (3)

Mmes LANGLOIS - MARCHAL et M. WONNER.

M. Sylvain DEMANGE a été nommé secrétaire de séance.

Mme Mathilde BENE s'est excusée pour son absence.

Le quorum étant atteint, les décisions suivantes ont été prises au cours de la séance :

10-2019 PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION 2018 :

Le Président, M. Philippe SOLTYS, étant empêché c'est le Vice-Président, M. Walter Blond, qui présente le compte de gestion.

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le receveur municipal,

Sur proposition de son Vice-Président,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'**unanimité**,

DECLARE que le Compte de Gestion 2018, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ARRETE le Compte de Gestion ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT :

Résultat d'exécution au 31.12.2017	7.914,79 €
Total des dépenses de l'exercice	17.380,33 €
Total des recettes de l'exercice	20.048,50 €
Résultat de l'exercice 2018	2.668,17 €
Résultat d'exécution au 31.12.2018	10.582,96 €

INVESTISSEMENT :

Résultat d'exécution au 31.12.2017	138,96 €
Total des dépenses de l'exercice	132,73 €
Total des recettes de l'exercice	0,00 €
Résultat de l'exercice 2018	-132,73 €
Résultat d'exécution au 31.12.2018	6,23 €

11- 2019 PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 :

Le Président, M. Philippe SOLTYS, étant empêché c'est le Vice-Président, M. Walter Blond, qui présente le compte administratif.
Après lecture des chiffres relatifs à l'exécution du budget primitif 2018 et des décisions modificatives s'y rattachant,
Sur proposition de M. Walter BLOND, vice-président,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration, à **l'unanimité**.

ADOpte le Compte Administratif 2018 du Centre Communal d'Action Sociale.

ARRETE le Compte Administratif ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT :

Résultat d'exécution au 31.12.2017	7.914,79 €
Total des dépenses de l'exercice	17.380,33 €
Total des recettes de l'exercice	20.048,50 €
Résultat de l'exercice 2018	2.668,17 €
Résultat d'exécution au 31.12.2018	10.582,96 €

INVESTISSEMENT :

Résultat d'exécution au 31.12.2017	138,96 €
Total des dépenses de l'exercice	132,73 €
Total des recettes de l'exercice	0,00 €
Résultat de l'exercice 2018	-132,73 €
Résultat d'exécution au 31.12.2017	6,23 €

12-2019 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018 :

Le Vice-Président fait part au Conseil d'Administration des résultats de l'exercice 2018 et propose l'affectation de l'excédent disponible dans les conditions suivantes, conformément aux dispositions de l'instruction comptable et budgétaire M14 :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté	7.914.79 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	2.668.17 €
Excédent de fonctionnement cumulé au 31.12.2018	10.582.96 €

Résultat d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2018	6.23 €
Besoin de financement en rapport avec les restes à réaliser	0,00 €
Affectation au compte 1068 de la section d'investissement	0,00 €
Excédent reporté au compte 002 de la section de fonctionnement	10.582.96 €

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré, à **l'unanimité**.
ACCEPTE l'affectation de l'excédent proposée.

13/2019 – DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE BANQUE ALIMENTAIRE DES VOSGES

Monsieur le Vice-Président donne lecture aux membres du Conseil d'Administration de la demande d'aide financière émanant de Monsieur le Président de la Banque Alimentaire des Vosges.

Celui-ci souligne les difficultés financières rencontrées par la Banque Alimentaire et informe que sans participation financière des C.C.A.S. bénéficiaires, la Banque Alimentaire ne pourra plus travailler.

Le Conseil d'Administration propose une aide de 150,00 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, **par 11 voix pour et 1 abstention**

DECIDE d'attribuer une aide exceptionnelle de 150,00 € à la Banque Alimentaire des Vosges,

DIT que la dépense sera mandatée à l'article 6574 de la section de fonctionnement du budget 2019.

14-2019 PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2019 :

Sur proposition de son vice-président,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à **l'unanimité**,

ADOpte le Budget Primitif de l'exercice 2019

DECIDE de voter le Budget Primitif par chapitre, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

ARRETE ce dernier ainsi qu'il suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT _____	32.160,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT _____	32.160,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT _____	1.000,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT _____	1.000,00 €

POINT SUR LE PORTAGE DES REPAS A DOMICILE

Le Vice-Président avise l'assemblée présente que le contrat avec Elios, dont l'échéance est au 01 avril 2019 concernant le portage de repas à domicile, a été reconduit pour une période de 5 mois uniquement.

La raison en est que depuis le début d'année, plusieurs familles de parents recevant les repas se sont plaintes de problèmes, entre autre sur la livraison des repas à des heures tardives.

En effet, les doléances des familles mettent en avant la problématique des aidants qui ne peuvent rester après 12h15 ou au plus tard 12h30 pour donner le repas aux personnes aidées.

Aussi dans un premier temps, des échanges de courrier remontant les problèmes ont été fait et le contrat n'a été renouvelé que pour 5 mois allant jusqu'au 31 août prochain. Tout en gardant en mémoire la possibilité de renouveler une deuxième fois ce contrat pour une même durée.

Dans un deuxième temps, un rendez-vous a été pris ce jeudi 11 avril en mairie avec la société **API**, pour une présentation des services qu'elle propose dans le portage de repas à

domicile. Actuellement la société **API** travaille avec la mairie dans le cadre des repas du restaurant scolaire.

De plus, il est convenu de faire appel à d'autres fournisseurs et de préparer une étude afin de trouver la meilleure solution pour les personnes attributaires des repas.

L'ordre du jour étant **épuisé et aucune autre question n'étant soulevée, le Vice-Président lève la séance à 22h30.**

A UXEGNEY, le 12 avril 2019

Le Vice-Président,
Walter BLOND

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le présent compte rendu a été affiché à la porte de la mairie le **12 avril 2019.**

Le Vice-Président, Walter BLOND

